



Déclaration intersyndicale concernant l'embauche du futur infirmier en CDI

L'effectif des établissements du "grand Nantes" ayant dépassé les 2000 salariés, le Service de Prévention et de Santé du Travail (SPST) doit réglementairement se doter d'un(e) infirmier(ière) supplémentaire.

Or, lors du Conseil Economique et Social du 11 Février, nous avons appris que le poste qui est ouvert, le serait à priori en CDD d'un an, et non sur un CDI, soi-disant pour des questions budgétaires...

Cela ne satisfait pas les représentants du personnel, ni le médecin du travail, et nous interroge sur ce choix, alors même qu'actuellement :

- Le personnel du SPST fait déjà face à une surcharge de travail importante depuis plusieurs mois, Il est donc urgent que leur effectif augmente pour ne pas avoir le personnel en épuisement professionnel prochainement
- Le SPST n'arrive pas à répondre à toutes leurs missions. Par exemple, les entretiens à mi-carrière ne sont pas entièrement réalisés
- Le SPST de Nantes-Indret a élargi son périmètre (suivi des personnels de TechnicAtome par ex.) et possède la spécificité de pouvoir assurer le suivi des salariés soumis aux risques ionisants

Cela ne nous satisfait pas non plus, car l'activité du SPST est amené à croître encore pour les raisons suivantes :

- Les effectifs et les établissements vont augmenter en 2025, avec une centaine d'embauches de prévus, et l'ouverture du magasin déporté du Bignon.
- L'âge de départ en retraite reculant, il est nécessaire de travailler sur l'usure professionnelle pour éviter la désinsertion professionnelle, c'est une obligation réglementaire.
- Le personnel DU SPST est sollicité aujourd'hui pour travailler sur des sujets trop souvent mis de côté : addiction, maintien dans l'emploi...
- La santé psychologique des personnels est plus que jamais préoccupante, avec des niveaux d'Echelle Visuelle du Stress jamais atteint ces 2 dernières années, et nécessitant des actions du SPST.

Il faut également mettre en lumière que le recrutement de professionnel de la santé au travail reste très difficile, preuve en est l'embauche récente d'un médecin du travail sur Angoulême-Ruelle de plus de 70 ans. Il serait très dommageable pour Naval Group de voir la démission du Dr.Lечеvalier en refusant cette embauche en CDI.

Face à tout cela, la Direction des Ressources Humaines ne semble pas vouloir investir sur le long terme pour la santé des personnels ! Pourtant, cette année, la santé au travail est mise en avant comme une priorité, mais apparemment pas pour toute l'entreprise !

C'est pour toutes ces raisons, que l'ensemble des 4 organisations syndicales réclament que la création du 4ème poste d'infirmier soit pérennisée en Contrat à Durée Indéterminée.

Il en va du bon sens, du bien être des personnels de naval-group Grand-Nantes, et du personnel de notre SPST.

L'intersyndicale